



Direction de la culture

Affaire suivie par : Julie MOREAUX
DC25-0256

MONSIEUR LOUIS TREMOLIERES
PRESIDENT DE L'ARDOCC
29 RUE DU BOIS L'ABBE
02700 FRIERES-FAILLOUËL

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note de vos courriers transmis au Département dans votre démarche de reconstruction du donjon de Coucy et pour obtenir la « caducité » de la délibération du Conseil général de l'Aisne du 16 avril 1917 demandant de maintenir le château de Coucy à l'état de ruines.

Comme vous le savez, lors de l'assemblée du Conseil général de l'Aisne du 16 avril 1917, le conseiller général, Sénateur, et futur Président de la République, Monsieur Paul Doumer, a demandé qu'une délibération soit prise afin que l'on conserve le château de Coucy en ruines « en témoignage d'une barbarie que nous devons pouvoir montrer en exemple à nos jeunes hommes et aux enfants, pour l'édification de générations futures ».

Je me dois toutefois de vous informer qu'à l'époque le Conseil général de l'Aisne était présidé par le préfet du département, et qu'il ne m'appartient pas de revenir sur une telle décision, prise il y a désormais plus d'un siècle sous l'autorité préfectorale.

Comme évoqué ensemble, ce bien national classé Monument historique depuis 1862, est aujourd'hui la propriété de l'Etat et géré par le Centre des Monuments Nationaux, il revient donc au ministère de la Culture de se prononcer sur la conservation et le devenir de ce site.

Comme vous le savez aussi, le Département, propriétaire de la porte de Laon située sur l'enceinte médiévale du château, mène un important programme de restauration qui doit permettre de mettre en valeur le site du château de Coucy. Ce programme sous-entend, de fait, que le Département est favorable à la remise en état du château de Coucy.

Le Département de l'Aisne est également engagé activement dans la valorisation des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale inscrits sur la liste de l'UNESCO du Patrimoine mondial de l'Humanité, qui doit permettre de faire reconnaître les destructions subies par nos territoires durant ce terrible conflit.